



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Chine

Question écrite n° 73930

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les risques liés à la disparition du panda dans la réserve naturelle chinoise de Wolong. Ainsi, les chercheurs ne comptaient plus que 72 animaux en 1986. Au total, la Chine hébergerait aujourd'hui moins de 1 000 pandas. En fait, la forêt de Wolong s'est nettement détériorée depuis que la réserve y a été établie en 1975. Curieusement, les arbres ont disparu à un rythme plus rapide qu'avant. Les scientifiques ont trouvé les raisons de ce phénomène. En effet, on parle de plus de 140 000 visiteurs annuels, ce qui engendre des coupes de bois supplémentaires dans le but d'accueillir ces touristes pour, notamment, les nourrir. L'exploitation forestière est illégale mais les paysans, pour la plupart de pauvres Tibétains, sont toujours passés outre et avaient pris l'habitude de déboiser des pans entiers de forêt situés à basse altitude. Depuis quelques années, ils ont commencé à aller plus haut dans la montagne pour couper leur bois, ce qui a perturbé de façon importante les pandas, qui sont des animaux extrêmement sensibles. Les mères ne donnent naissance à des petits qu'une fois tous les deux ans et préfèrent installer leurs oursons dans des arbres creux. En condamnant des arbres, les paysans les ont privés de tanières. De plus, ces nouvelles clairières ont éloigné les groupes de pandas les uns des autres, diminuant ainsi les chances de reproduction entre eux. Le salut des pandas ne passera que par le salut économique des habitants. Il lui demande donc si des mesures sur le plan international pourraient être adoptées afin d'aider économiquement la région et donc de sauver les pandas.

Texte de la réponse

Les autorités chinoises déclarent se montrer particulièrement vigilantes en ce qui concerne la protection des pandas, dont elles ont fait un symbole national de l'engagement de la Chine en faveur de l'environnement. Parmi les mesures de protection adoptées, on peut en effet relever la loi de protection des animaux sauvages de 1988, les réglementations sur les réserves naturelles de 1994 ou encore le programme national de conservation du panda géant et de son habitat. L'exploitation forestière est illégale dans la réserve naturelle de Wolong au Sichuan et le gouvernement chinois a mis en place des mesures visant à compenser les pertes de revenus des populations locales en subventionnant le reboisement.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73930

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2002, page 1344

Réponse publiée le : 6 mai 2002, page 2312